Image not found or type unknown

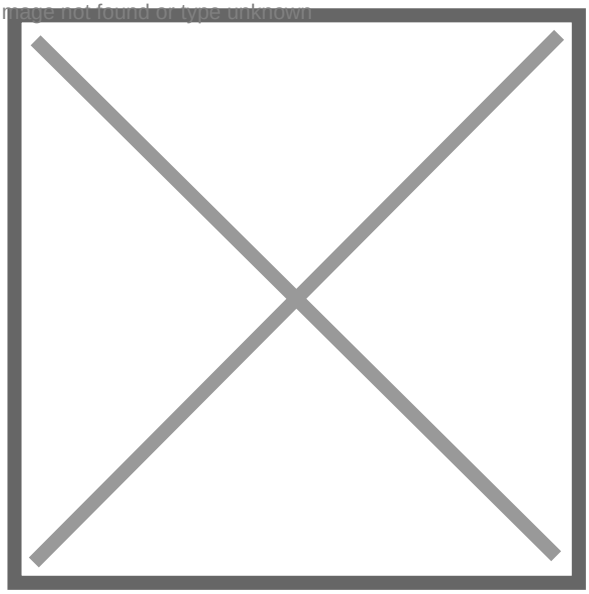

Dois-je rembourser mon ancien patron????

Par **TOURAINE**, le **19/05/2009** à **16:49**

Bonjour,
Suite a la rupture conventionnelle de mon contrat en mars 2009, mon patron m'a envoyer mon dernier salaire par chèque. Cependant, ils m'on appelé plusieurs semaine apres pour me dire qu'ils avaient commis une erreur en me payant un 13 ème mois que je n'avais pas a avoir.(a 1 mois près!). une erreur de 1000€ que mon ancien patron veut que je lui rembourse. Une erreur qu'il n'aurait pas du commetre car ils ont quand meme remplit le chèque et signer!. Enfin bref, étant au chomage et touchant que 850€ par mois avec un loyer de 600€ et un bébé a nourrir , je ne peut pas et je ne veut pas le rembourser. Qu'est-ce-que je risque? peut-il m'envoyer au prud'hommes pour 1000€ et pensez-vous qu-il le fera? sachant qu'une procedure judiciaire lui couteré peut-etre plus cher que le remboursement de mes 1000€?

Merci de vos réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés